



POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

LE GÉNIE
EN PREMIÈRE CLASSE

CIV6205

Impacts des projets
sur l'environnement

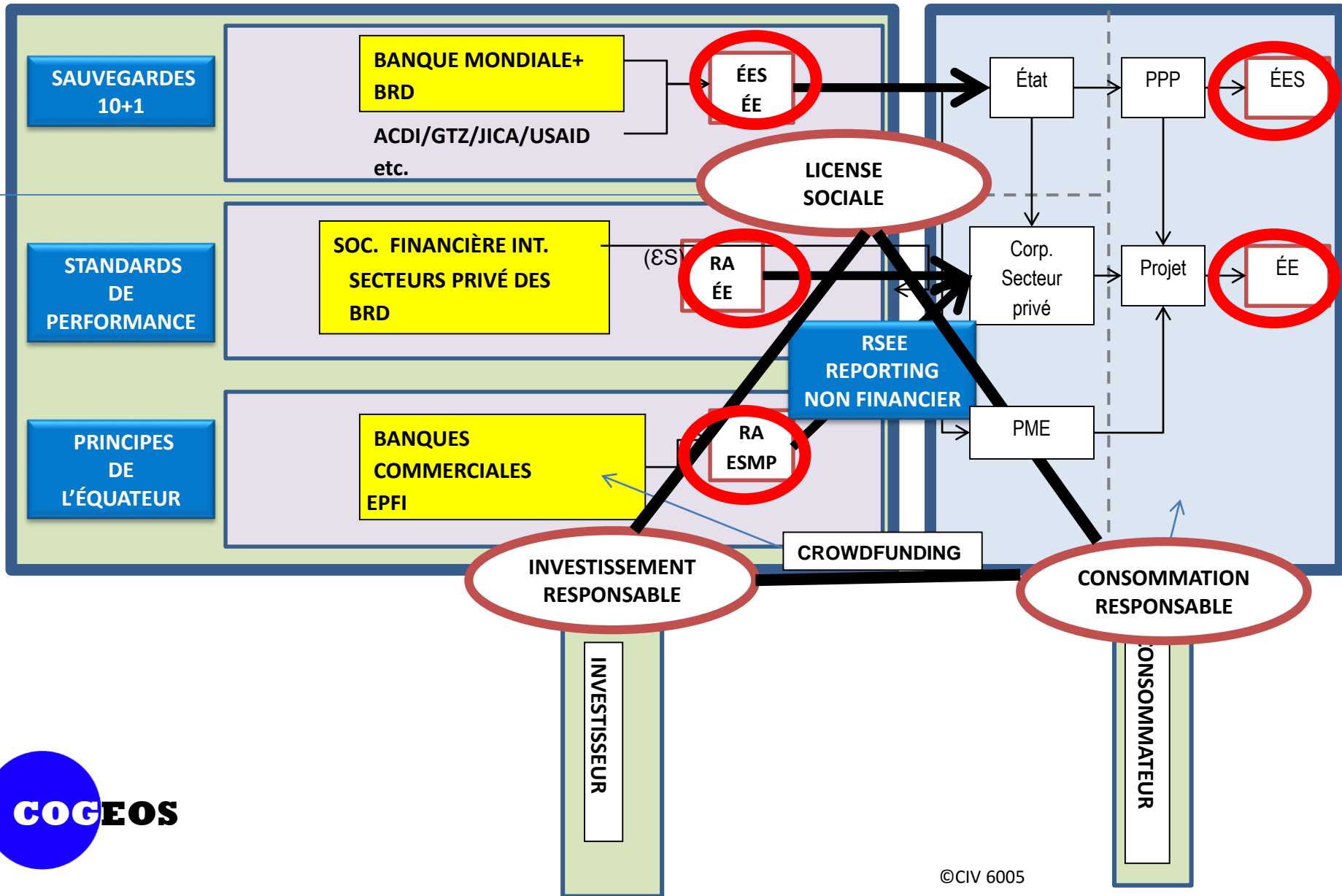
RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES ET REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE

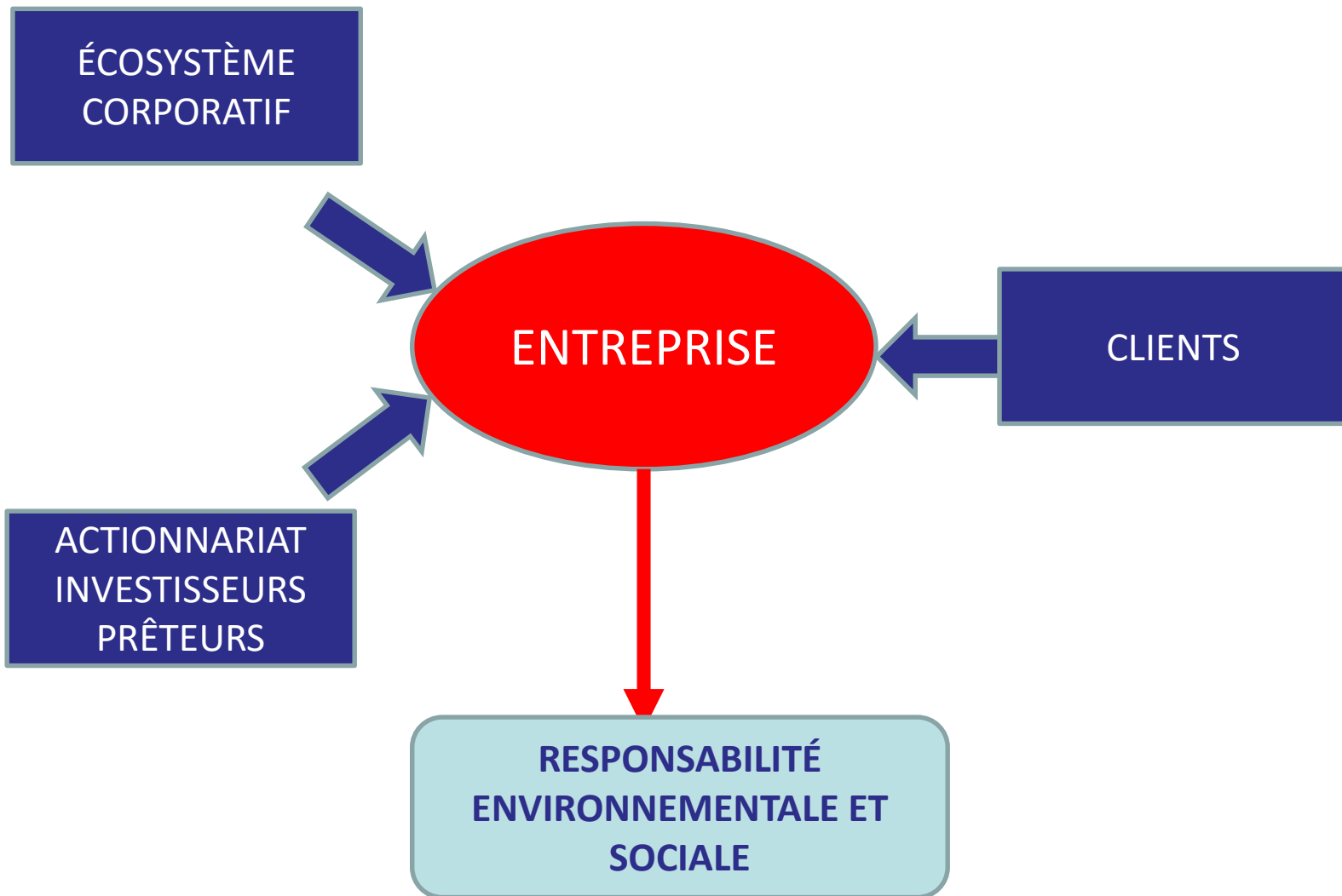
Département des Génies civil, géologiques et des mines
(CGM)

Michel A. Bouchard, Ph.D.

PRESSURE & INCENTIVE € / \$

COMMAND & CONTROL





Il y a plusieurs façons de définir la RSEE (aussi simplement appelée la RSE à l'occasion, l'emphase étant alors sur la responsabilité sociale).

La RSE implique une certaine forme systématique de Gouvernance environnementale :

Ensemble d'outils, d'instruments ou d'engagements d'une entreprise se traduisant par une mission, une vision, une stratégie (incluant sa gestion), aux fins d'établir une performance conforme à certains principes, codes ou standards..de "développement durable" (Bouchard 2011)

Pour certain la RSEE est simplement la déclinaison à l'échelle de l'entreprise des principes du Développement Durable en terme de structure de Gouvernance environnementale et sociale.

Selon la définition adoptée par la Commission européenne, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) représente :

"l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes" (Communication de la Commission du 22 mars 2006)".

**GOUVERNANCE
ENVIRONNEMENTALE**

**GESTION
ENVIRONNEMENTALE**

Il n'existe pas de "certification« unanime en matière de RSE à ce jour, bien que l'organisation ISO a proposé en 2011 une norme (non certifiante), ISO 26000 : *Lignes Directrices relatives à la Responsabilité Sociétale* .

Il existe conséquemment de nombreuses façons par lesquelles une entreprise peut choisir d'intégrer ces préoccupations sociales et environnementale.

Il existe néanmoins quelques caractéristiques communes à tous et qui garantissent que la chose est faite de façon responsable et rigoureuse:

1. **Le caractère systématique et normatif** La prise en compte devrait être systématique et idéalement s'adosser sur un système de management environnemental intégré à toutes les opérations de l'entreprise. On voit ainsi l'importance que peut revêtir l'adhésion à ISO 14001.

2. **Le reporting.** La prise en compte devrait être transparente, explicite, et redevable à des tiers. La forme de cette redevabilité est le fait de rendre public à des tiers (le public) les efforts de l'entreprise à l'occasion du dépôt de son rapport annuel et l'intégration d'une partie de reporting non financier sur ce sujet. C'est le "reporting développement durable".

CSR Governance Guidelines

Boards of directors recognize that effective management of social and environmental risks can improve business performance. This realization has led to increased oversight by boards over how the company is managing its social and environmental performance as part of their fiduciary responsibility. This oversight is referred to as Corporate Social Responsibility (CSR) Governance.

These Guidelines provide guidance to board directors and senior management on a best practice approach for CSR Governance. The Guidelines are informed by CBSR's experience with member companies, consultations with board directors and senior management representatives, and international research into global trends and best practices¹.

The CSR Governance Guidelines have four components:

1. An *'Assessment Tool'* or checklist to help boards identify current practices and gaps
2. A *'Phased Approach'* or roadmap to help boards of directors develop a CSR Governance framework or methodology, including suggested Terms of Reference for a CSR Committee
3. *'CSR Questions for Senior Management'* for directors to understand the firm's approach to CSR management.
4. Canadian examples of *'Leading Practice'* in CSR Governance

Definition of CSR

Corporate Social Responsibility is defined as a company's environmental, social and economic performance and the impacts of the company on its internal and external stakeholders². Some companies use other terms for CSR such as corporate responsibility, corporate sustainability and "triple bottom line". Other companies prefer to treat each CSR item separately, such as environmental management and community or employee relations, etc.



Découvrir ISO 26000

La présente brochure permet de comprendre les grandes lignes de la Norme internationale d'application volontaire, ISO 26000:2010, *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*. Elle constitue ainsi une première étape visant à inciter tous types d'organismes du secteur public ou du secteur privé à mettre en œuvre ISO 26000 pour profiter des avantages d'une action responsable au niveau sociétal.



PROMOUVOIR LA RESPONSABILITE DES ENTREPRISES : LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES*



PLUSIEURS NORMES OU STANDARDS MAIS TROIS DOMINANT

Les Normes ISO 26000

Le Global Reporting Initiative (GRI); Permet d'élever les méthodes de développement durable à un niveau équivalent à celui du reporting financier;

Le Global Compact (Pacte mondial)

La norme standard SA8000 (Social Accountability Standard 8000);

La norme d'Account Ability AA1000;

Responsible Care et World Business Council for Sustainable Development (WBCSD, Conseil mondial des affaires pour le développement durable)

**REPORTING
DÉVELOPPEMENT DURABLE
GRI
ISO26000
GLOBAL COMPACT**

**ISO 14001
OHSAS 18000**

GOUVERNANCE

MANAGEMENT



La Norme invite systématiquement à intégrer et rendre compte de

- 1) Droits de l'Homme**
- 2) Relations et Conditions de Travail**
- 3) Environnement**
- 4) Pratiques d'Affaires**
- 5) Pratiques à l'endroit des consommateurs**
- 6) Relations avec les communautés**



En matière d'environnement, en particulier intégrer et rendre compte de :

- 1) Prévention de la Pollution**
- 2) Utilisation durable des ressources**
- 3) Changements climatiques et adaptations**
- 4) Protection de la Nature, Habitats Naturels et Conservation de la diversité biologique**



Norme BNQ 21000 (Guide BNQ 21000)

Titre: Développement durable – Guide d'application des principes de la Loi sur le développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations

La norme BNQ 21000, ou Guide BNQ 21000, a pour but d'encourager et de faciliter la prise en compte et l'application des principes de la Loi sur le développement durable dans tous les types d'organisations et, principalement, dans les organisations québécoises.



Global Reporting Initiative

PO Box 10039

1001 EA Amsterdam

Pays-Bas

Tél. : +31 (0) 20 531 00 00

Fax : +31 (0) 20 531 00 31

Pour de plus amples d'informations sur GRI et
les Lignes directrices pour le reporting développement durable :

www.globalreporting.org

info@globalreporting.org

© 2013 Global Reporting Initiative.

Tous droits réservés.

2010-

GRI 4

ISO 26000(2011)

2000

GRI 3 (2006)

ISO 14000 (2004)

GRI INTERNATIONAL (2002)

OCDE GUIDELINES

SA 8000

GLOBAL COMPACT (1999)

GRI- USA

1990

PRINCIPES DE
CAUX

PRINCIPES DE CERES

UN PEU D'HISTOIRE

LES PRINCIPES DE CERES

Le Global Reporting Initiative (GRI) ET G3

LE PACTE MONDIAL



CERES (USA)

Établie en 1989, la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) est un réseau de plus de 80 investisseurs “éthiques” et de groupements environnementalistes.

Établi dans la foulée de l'accident de l'Exxon Valdez, la Coalition a d'abord énoncé les Principes de Valdez, devenus les Principes de CERES. (10 principes de soutenabilité)



American Airlines

Bank of America Corporation

Ben & Jerry's Homemade, Inc.

Coca-Cola, North America

Ford Motor Company

General Motors Corporation

McDonald's Corporation

Nike, Inc.

Sunoco, Inc.



CERES (USA)

En 1997, CERES lançait l'initiative de GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement(PNUE)



En 2002, la GRI a été créé comme un organisme indépendant composé de représentants de toutes les parties prenantes au niveau international, avec l'appui des Nations Unies, les entreprises multinationales, les organisations financières et les associations professionnelles, ONG et autres institutions les milieux universitaires. Avec la participation de plus de 35 pays.

CADRE DE REPORTING

Description
La GRI (<i>Global Reporting Initiative</i>) est une organisation à but non lucratif soutenant le développement durable <i>via</i> la mise à disposition d'un cadre de reporting de développement durable largement utilisé à l'échelle mondiale.

Niveau de détail :
★ ★ ★

Niveau d'engagement :
★ ★

Propre aux industries extractives

Toutes activités

PRINCIPES ET GUIDES

Principaux domaines d'application	"Membres"
<p>La GRI définit un cadre comprenant des Principes et Guides pour l'établissement d'un rapport de développement durable.</p> <p>Il couvre notamment les modalités de définition du contenu du rapport, du périmètre et de la qualité du reporting. Il identifie des informations devant figurer dans le rapport, dont notamment la description de l'entreprise, l'approche du développement durable retenue et les indicateurs de performance à publier.</p>	<p>En 2011, 2400 rapports ont été référencés auprès de la GRI, dont 26% au niveau A/A+ et 27% au niveau B/B+.</p>

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Engagement
Les entreprises et organisations appliquant le cadre de reporting de la GRI sont invitées à publier le niveau d'application des exigences de la GRI (A, B ou C). Un + désigne une vérification extérieure du rapport.

VÉRIFICATION EXTERNE

GUIDES SECTORIELS

Principaux Guides et outils
<ul style="list-style-type: none"> • Les Sustainability Reporting Guidelines définissent les règles de reporting générales • Il existe un supplément sectoriel dédié (Mining and Metals Sector Supplement)

Lien :
<https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>



G4

LIGNES DIRECTRICES
POUR LE REPORTING
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



TABLEAU 1 : CATÉGORIES ET ASPECTS DANS LES LIGNES DIRECTRICES

Catégorie	Économie	Environnement
Aspects ^{III}	<ul style="list-style-type: none">• Performance économique• Présence sur le marché• Impacts économiques indirects• Pratiques d'achat	<ul style="list-style-type: none">• Matières• Énergie• Eau• Biodiversité• Émissions• Effluents et déchets• Produits et services• Conformité• Transport• Généralités• Évaluation environnementale des fournisseurs• Mécanismes de règlement des griefs environnementaux

Catégorie	Social			
Sous-catégories	Pratiques en matière d'emploi et travail décent	Droits de l'homme	Société	Responsabilité liée aux produits
Aspects ^{III}	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi • Relations employeur/ employés • Santé et sécurité au travail • Formation et éducation • Diversité et égalité des chances • Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes • Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement • Non-discrimination • Liberté syndicale et droit de négociation collective • Travail des enfants • Travail forcé ou obligatoire • Pratiques en matière de sécurité • Droits des peuples autochtones • Évaluation • Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés locales • Lutte contre la corruption • Politiques publiques • Comportement anticoncurrentiel • Conformité • Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société • Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des consommateurs • Étiquetage des produits et services • Communication marketing • Vie privée des clients • Conformité

G4

LIGNES DIRECTRICES
POUR LE REPORTING
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



34 indicateurs de performance environnementale

1. CONSOMMATION DE MATIÈRES EN POIDS OU EN VOLUME
2. POURCENTAGE DE MATÉRIAUX CONSOMMÉS PROVENANT DE MATIÈRES RECYCLÉES
3. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DE L'ORGANISATION
8. VOLUME TOTAL D'EAU PRÉLEVÉ PAR SOURCE
34. NOMBRE DE GRIEFS CONCERNANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DÉPOSÉS, EXAMINÉS ET RÉGLÉS VIA DES MÉCANISMES OFFICIELS DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

Getting More Value Out of Sustainability Reporting

Connecting IFC's Sustainability Performance Standards and the GRI Reporting Framework



A Good Practice Note by IFC and GRI In partnership with Italy, Luxembourg, the Netherlands, and Norway.



The following tables show the alignment between the GRI framework and IFC's own information needs:

IFC requirements	GRI Disclosures
IFC promotes principles of good corporate governance and seeks evidence of good corporate governance in potential client companies (see www.gcgf.org)	Corporate Governance Commitments and Engagement
IFC requirements	GRI Disclosures
Performance Standard 1 (PS1) on Social and Environmental Assessment and Management Systems	Disclosures on Management Approach

IFC Performance Standard 1 (PS1) specifically requires that the client "establish and maintain a **Social and Environmental Management System** appropriate to the nature and scale of the project and commensurate with the level of social and environmental risks and impacts.

The Management System will incorporate the following elements: (i) Social and Environmental Assessment; (ii) management program; (iii) organizational capacity; (iv) training; (v) community engagement; (vi) monitoring; and (vii) reporting."⁶

IFC requirements	GRI Performance Indicators
PS2: Labor and Working Conditions	Labor Practices
PS3: Pollution Prevention and Abatement	Environment
PS4: Community Health, Safety, and Security	Society
PS5: Land Acquisition and Involuntary Resettlement	Society (Indirectly covered)
PS6: Biodiversity Conservation and Sustainable Natural Resource Management	Environment
PS7: Indigenous Peoples	Human Rights
PS8: Cultural Heritage	Not covered



THE GLOBAL COMPACT



HUMAN RIGHTS | LABOUR | ENVIRONMENT | ANTI-CORRUPTION



LE PACTE MONDIAL



DROITS DE L'HOMME | NORMES DU TRAVAIL | ENVIRONNEMENT | LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan.

Ce pacte constitue une initiative internationale où il est demandé aux grandes entreprises de se joindre à la société civile et aux organismes de l'ONU afin de supporter dix principes dans quatre domaines

- Droits de l'homme
- Droit du travail
- Environnement**
- Lutte contre la corruption



LE PACTE
MONDIAL

10 GRANDS PRINCIPES, DONT 3 CONCERNENT L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



Comment les entreprises participent-elles au Pacte mondial ?

Envoyer une lettre au Secrétaire général Kofi Annan,
Prendre des mesures pour modifier son fonctionnement,
sa stratégie, sa culture et ses activités quotidiennes;
Faire publiquement campagne en faveur du Pacte mondial
Décrire dans son rapport annuel comment elle soutient
le Pacte mondial et ses principes.
Rédiger un exemple de bonne pratique chaque année et
le mettre en ligne sur le site (www.unglobalcompact.org)
afin de partager son expérience.



LE PACTE
MONDIAL

Les entreprises adhérentes doivent présenter
annuellement

Une COMMUNICATION ON PROGRESS (COP)

